

- Commune de Lavans-lès-Saint-Claude -

Conseil Municipal du mercredi 13 mai 2015

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le mercredi 13 mai 2015 à 19 h 00, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, Maire.

Etaient **présents** à cette assemblée : tous les membres du Conseil à l'exception de Claude COTTET-GIGUET, absent excusé, de Sylvette LORGE ayant donné pouvoir à Geneviève ROZIER, de Guillaume SAILLARD et Emilia BRULE.

Le **quorum** étant atteint, M. Thierry VIDAILLET se propose comme **secrétaire de séance**.

Florent RAILLARD, Secrétaire Général, est présent.

A défaut d'indication contraire, les décisions ont été adoptées à l'unanimité

Finances

Modification de la délibération du 26 février 2015 relative au Programme d'Aménagement d'Ensemble

Lors du conseil municipal du 26 février 2015 le Conseil avait dû délibérer sur la modification du Programme d'Aménagement d'Ensemble de la commune. Trois points devaient être actualisés : mise en place en 1996, la participation au PAE était encore exprimée en francs, la base de l'indice du coût de la construction a été remplacée, et enfin la SHON a disparu pour être convertie, selon les premières indications de la DDT, en surface taxable. Or après vérification par la DDT, la surface de plancher applicables aux participations diverses comme celle de PAE(et non la surface taxable, réservée à la fiscalité) doit se substituer à la SHON

Le Conseil décide de modifier la délibération du 26 février 2015 en remplaçant la notion de surface taxable par celle de surface de plancher.

Marchés publics

PVR du chemin de la Roche Juhan (anciennement Rue de Longchamp)

Le marché de la PVR rue de Longchamp, qui avait donné lieu à un appel d'offres en 2014, n'avait pas été attribué.

La commission d'appel d'offres a procédé à une nouvelle analyse des offres, lors d'une réunion en date du 30 mars rendu un avis le 30 mars. Après examen des notations et du classement des offres des entreprises le Conseil suit l'avis de la commission et attribue le marché de travaux pour l'aménagement de la voirie et des réseaux divers à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 55 522,05 euros HT.

Suite au changement de dénomination, le conseil profite de la présente délibération pour rebaptiser cette opération en « PVR du Chemin de la Roche Juhan ».

Adhésion au groupement de commande du SIDEC

Suite à la fin des tarifs réglementés à la fin de l'année, le SIDEC propose de créer un groupement de commande afin de respecter les règles de mise en concurrence et pour faire des économies d'échelle.

Le Maire rappelle que si le SIDEC a été créé avec pour première mission d'électrifier le département, et qu'il revient à son cœur de métier en proposant une mutualisation de la commande d'énergie.

Le conseil décide d'adhérer au groupement de commande ayant pour objet pour l'achat d'électricité et de gaz sur le périmètre des syndicats d'énergies du Doubs, de la Haute Saône et du Jura, d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes, d'autoriser le Maire à signer l'acte constitutif du groupement, d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune. Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Déclaration de sous-traitance par l'entreprise MSE

L'entreprise MSE propose une nouvelle déclaration concernant l'entreprise BARONI, sous-traitante, pour les travaux relatifs à la station d'épuration, cette dernière ayant effectué plus de travaux qu'initialement prévu dans la déclaration de sous-traitance du 1^{er} juillet 2013. Cette modification concerne essentiellement l'entreprise MSE et n'a aucune incidence financière pour la commune.

Le Conseil autorise le Maire à signer l'acte spécial de sous-traitance relatif au marché de travaux d'assainissement collectif lot n° 1 / station d'épuration, avec l'entreprise attributaire MSE et l'entreprise sous-traitante BARONI (39360 CHASSAL).

Communauté de communes

Modification du PDIPR

Le Conseil avait délibéré sur la modification d'une partie du parcours du PDIPR lors du dernier conseil municipal. M. MANZONI a par la suite constaté que les randonneurs ne passeront plus par l'ancienne voie du tram, dont le tracé a été valorisé par les travaux d'élargissement. C'est un parcours entretenu qui mérite le détour.

Il est proposé au conseil de modifier le parcours en reprenant une partie de l'ancien tracé (partie voie du tram en tranchée).

Le Conseil adopte le nouveau tracé du PDIPR.

Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt revitalisation des bourgs-centres Région Franche-Comté

Le Parc Naturel Régional du Haut Jura, en tant que Pays du Haut Jura, va candidater à l'Appel à manifestation d'intérêt pour la revitalisation des bourgs-centres lancé par la Région Franche-Comté. Une délibération des communes qui souhaitent participer est nécessaire avant le 1^{er} juin. La commune souhaite candidater notamment pour son projet d'aménagement du centre du village.

Le Maire souligne l'importance pour la commune d'être identifiée bourg-centre, et de pouvoir à ce titre candidater pour certains projets de revitalisation. Le travail qui est fait depuis dix ans est récompensé aujourd'hui. La commune peut prétendre à d'autres subventions pour les projets du centre. La région peut aussi subventionner les études préalables et l'Etat devrait intervenir via la DETR.

Pour que la région puisse financer cette étude préalable. le projet doit s'inscrire résolument dans le durable et dans une démarche participative (habitants et associations). Les associations devront être les relais entre les habitants et les élus. Il y a de belles opportunités qu'il faudra saisir.

Le Conseil autorise le Parc naturel régional en tant que Syndicat de gestion du SCOT à porter la candidature du territoire et à la transmettre aux services de la Région Franche-Comté, nomme Monsieur Philippe PASSOT comme élu référent de cette expérimentation et Monsieur Florent RAILLARD comme technicien référent qui s'engagent à participer aux Rencontres régionales organisées dans le cadre de cette expérimentation et à partager leur expérience, à expérimenter la démarche de revitalisation à travers les différentes phases et à participer à la capitalisation et à l'évaluation de la démarche.

Questions diverses

Problème des animaux errants et des stérilisations.

Le Maire a rencontré Mme REMY, vétérinaire à Lavans, suite à son dernier courrier faisant état des chats errants sur la commune.

Trois problèmes ont été présentés :

- Les chiens errants. Ceux-ci relèvent de la responsabilité du Maire. Il faudra signer une convention avec un vétérinaire pour assurer la garde réglementaire de 7 jours, et une autre avec la SPA pour la prise en charge définitive.
- Les chats errants. Certains chats errants blessés sont emmenés chez le vétérinaire et cette dernière considère qu'elle n'a pas à en supporter la charge. C'est ce qu'a fait l'année dernière la commune de Pratz. Il serait possible que la commune paye les soins, qui seraient remboursés par le propriétaire lorsque celui-ci est identifié.
- Stérilisation des chats errants. Il serait souhaitable que la commune achète une cage qui sera mise à la disposition des habitants qui se feront inscrire en Mairie pour capturer les chats qui seront conduits chez le vétérinaire pour stérilisation. Le coût étant supporté par la commune en vertu d'une convention à établir avec les professionnels. . Mme CHIQUET se dit inquiète du rythme des stérilisations et a proposé une opération de stérilisation prise en charge pour partie par les vétérinaires. Ce point reste à discuter. Il y a aussi le problème des maladies transmissibles entre chats. Il faudrait donc communiquer davantage sur ces sujets-là. Le conseil donne son accord de principe.

Avant-projet d'études avec le cabinet COLIN

Trois études ont été commandées au cabinet COLIN :

- Le carrefour RD 470 / Rue de la Caserne (chaufferie). Cet aménagement permettra d'avoir une sortie plus perpendiculaire et de redessiner la voie. Cela modifiera aussi la sortie vers le cimetière et de tracer le parking du cimetière.
- Le recalibrage de la Grande Rue au centre-bourg. L'objectif de cette étude est de redessiner la voie de circulation pour limiter la vitesse dans cette rue. S'agissant d'une route départementale, le centre routier départemental sera consulté.
- Le carrefour en face l'usine SMOBY. L'objectif est de redessiner l'ilôt central et de créer du stationnement Cet aménagement contribuera aussi à embellir l'entrée de la commune.

Journée de nettoyage

Mme CHIQUET et M. JEANNIER envisage d'inclure un prospectus pour annoncer leur journée de nettoyage dans le MAG qui va être distribué. Ils demandent aussi l'autorisation pour acheter un peu de matériel, comme des gants.

Antenne de bibliothèque

Mme ROZIER se fait le porte-parole des enseignants qui demandent la création sur Lavans, d'une antenne de la médiathèque. Ce projet a été formulé lors du comité de pilotage du PEDT. Le Maire demande aux enseignants de fournir un dossier qui permettra d'étayer la demande auprès de la communauté de communes. Mais au regard de la population de Lavans ce projet pourrait être opportun.

Accès handicapé au Parc Urbain

M. LANCON évoque les problèmes d'accessibilité au parc urbain pour les personnes en situation de handicap. M. MANZONI évoquera le sujet avec M. BAUMER d'Acte2 Paysage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

| |
|---|
| Prochaine réunion du Conseil Municipal le jeudi 28 mai 2015 à 19 h 00 en mairie. |
|---|

Le secrétaire de séance :
Thierry VIDAILLET

Philippe PASSOT, maire

| |
|---|
| Séance du Conseil municipal en date du 13 mai 2015 |
|---|

| | | | |
|--------------------------|---|-----------------------|---|
| Mélanie BOUVERET | Emilia BRULE <i>Absente</i> | Cécile CHIQUET | Claude COTTET-GIGUET <i>Absent excusé</i> |
| Rachel DA SILVA TEIXEIRA | Isabelle DUNOD | Marie-Françoise FAVRE | Alain JEANNIER |
| Jacques LANCON | Sylvette LORGE <i>Absente excusée</i> | Jean-Pierre MANZONI | Philippe PASSOT |
| Alain PREVITALE | Antoine PULICE | Geneviève ROZIER | Guillaume SAILLARD <i>Absent</i> |
| Michel VIARD | Thierry VIDAILLET | Patricia VILLE | |